



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



EXERCICE 2020

ARGELES-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBERE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBERES ·
MONTESQUIEU-DES-ALBERES ·
ORTAFFA · PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRE · SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SOREDE ·
VILLELONGUE-DELS-MONTS



Sommaire

<i>Note Liminaire</i>	2
<i>Caractérisation technique du Service</i>	3
▪ Description générale	3
▪ Structure et mode de gestion du Service	3
▪ Moyens humains et matériels du Service	3
▪ Indice de mise en œuvre du spanc	4
▪ Etat d'avancement des contrôles	4
<i>Tarification et recettes du Service</i>	5
▪ Tarifs des contrôles	5
▪ Recettes d'exploitation du Service	6
<i>Indicateurs de performances</i>	7
▪ Etat des installations	7
▪ Taux de conformité	8
<i>Financement des investissements</i>	9
▪ Présentation des projets	9





Note liminaire

Note Liminaire

Le présent rapport relatif au Service d'assainissement est élaboré en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi "Barnier" relative au renforcement de la protection de l'environnement, qui a instauré une information détaillée sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit donc présenter à son assemblée délibérante, pour adoption, un ou plusieurs rapports conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces rapports sont ensuite adressés à chaque Commune, afin d'être présentés au conseil municipal et mis à disposition du public.

Destinés à l'information de l'usager et à la transparence dans la gestion des services publics, ces documents comprennent l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service d'assainissement établis selon les dispositions fixées par le décret n°95-635 du 6 mai 1995



Caractérisation technique du Service

Caractérisation technique du Service

▪ **DESCRIPTION GENERALE**

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès regroupe 15 Communes, Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque des Albères, Montesquieu des Albères, Ortaffa, Palau del Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Génis des Fontaines, Sorède, Villelongue dels Monts, et représente une population de 56 000 habitants environ.

Une permanence est disponible pour les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au siège de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès à Argelès-sur-Mer, situé 3 impasse de Charlemagne, par téléphone au 04.68.81.63.77 ou par mail spanc@cc-acvi.com.

▪ **STRUCTURE ET MODE DE GESTION DU SERVICE**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est opérationnel depuis janvier 2006. Ce Service est exploité en régie et a pour missions :

- *pour les dispositifs d'assainissement existants* : d'effectuer des contrôles périodiques du bon fonctionnement de l'installation tous les 8 ans ou bien lors de la vente d'un immeuble afin de réaliser un état des lieux dont le but essentiel est de vérifier son innocuité au regard de la salubrité publique et de l'environnement.
- *pour les dispositifs d'assainissement neufs* : d'assurer le contrôle technique de conception et de bonne exécution des travaux avant mise en service.

▪ **MOYENS HUMAINS ET MATERIELS DU SERVICE**

Le Service est composé d'un agent à mi-temps assurant les contrôles et la gestion du Service. Cet agent est doté d'un véhicule de Service.



Caractérisation technique du Service

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement Non Collectif

EXERCICE
2020

▪ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DU SPANC

Communes	Nombre d'installations ANC (Assainissement Non Collectif)	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	Indice de mise en œuvre du SPANC**
Argelès-sur-Mer	330	726	110
Bages	41	90	110
Banyuls sur Mer	84	185	80
Cerbère	12	26	80
Collioure	40	88	110
Elne	261	574	110
Laroque des Albères	139	306	110
Montesquieu des Albères	201	442	110
Ortaffa	39	86	110
Palau del Vidre	99	218	110
Port-Vendres	85	187	110
Saint-André	134	295	110
Saint Génis des Fontaines	111	244	110
Sorède	73	161	110
Villelongue dels Monts	70	154	110
Total	1719	3782	108,32 *

* Moyenne pondérée par la population desservie sur chaque Commune

** Indicateur descriptif du Service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en Assainissement non collectif.

▪ ETAT D'AVANCEMENT DES CONTROLES

Communes	Nombre d'installations recensées	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du Service 2006
Argelès-sur-Mer	330	314
Bages	41	36
Banyuls sur Mer	84	67
Cerbère	12	10
Collioure	40	39
Elne	261	218
Laroque des Albères	139	128
Montesquieu des Albères	201	198
Ortaffa	39	36
Palau del Vidre	99	88
Port-Vendres	85	64
Saint-André	134	131
Saint Génis des Fontaines	111	101
Sorède	73	65
Villelongue dels Monts	70	65
Total	1719	1560
Etat d'avancement en %		90.75



Tarification et recettes du Service

▪ **TARIFS DES CONTROLES**

➤ Tarifs au 1^{er} janvier 2020

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020 ont été fixés par la délibération n° 141-19 lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 juin 2019.

Une tarification différenciée en fonction de la capacité des installations a été instaurée (limite fixée à 20 équivalents habitants).

Ces redevances pour prestations rendues sont décrites dans le tableau suivant :

Tarifs HT (taux de TVA 10%)		
	ANC<20EH*	ANC>20EH
Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter		
Redevance de vérification préalable du projet	95 €	140 €
Redevance de vérification de l'exécution des travaux	95 €	145 €
Contrôle des installations existantes		
Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien	95 €	145 €
Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	95 €	145 €
Autre prestation		
Redevance de contre-visite après travaux	80 €	140 €

** équivalents habitants*

➤ Tarifs au 1^{er} janvier 2021

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 sont identiques à ceux de 2020.



Tarifification et recettes du Service

Rapport annuel sur le prix et la
qualité du Service Assainissement
Non Collectif

EXERCICE
2020

▪ RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les recettes d'exploitation de l'exercice 2020 s'élèvent à **15390 € HT**.

Désignation	Montant en € HT (<20 EH)	Montant en € HT (>20 EH)
Recette de contrôle de vérification préalable du projet	3420	280
Recette de vérification de l'exécution des travaux	2565	145
Recette de contrôle diagnostique, périodique de bon fonctionnement ou pour vente	8835	145
Recette de contre-visite	0	0
Total		15 390 €

Indicateurs de performances

▪ ÉTAT DES INSTALLATIONS

CDC				
Avis	NON CONFORME et présentant un risque avéré ⁽¹⁾	NON CONFORME et ne présentant pas de risque avéré ⁽²⁾	CONFORME ⁽³⁾	TOTAL
Nombre de contrôles diagnostiques réalisés	187	380	993	1560
Pourcentage	11,99%	24,36%	63,65%	100%

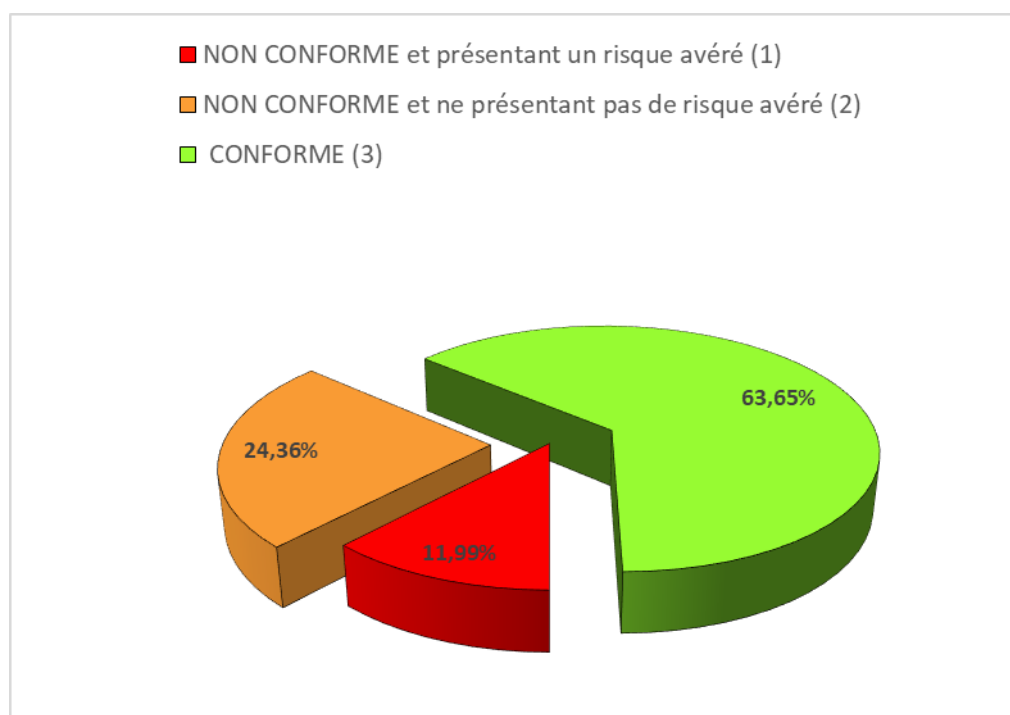
(1) Installations non conformes et présentant un risque avéré de pollution de l'environnement ou un danger pour la santé des personnes, ou absence d'installation :

- Si absence d'installation : mise en demeure de réaliser une installation dans les meilleurs délais
- dans les autres cas : travaux à réaliser sous 4 ans ou 1 an si vente de l'habitation

(2) Installations non conformes et ne présentant pas de risque avéré de pollution de l'environnement ou de danger pour la santé des personnes :

- travaux à réaliser sous 1 an si vente de l'habitation

(3) Conforme

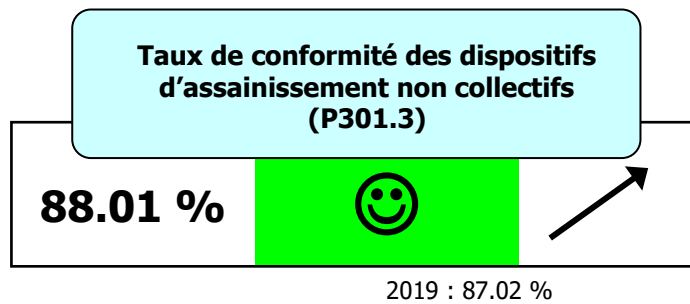




Indicateurs de performances

▪ TAUX DE CONFORMITE

Avis	Conforme ou non conforme mais ne présentant pas de risque avéré	Non-conforme	Total
Nombre d'installations contrôlées	1373	187	1560
Taux de conformité	88,01%	11,99%	100%



** la formule de calcul de cet indicateur a changé en 2016*



Financement des investissements

■ PRESENTATION DES PROJETS

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a apporté une aide financière pour la réhabilitation des assainissements non collectifs prévue dans le 10^{ème} programme de financement. Ces aides, à but d'incitation, concernent :

- Les assainissements non collectifs installés avant 1996 et qui ont fait l'objet d'un contrôle diagnostique les classant non conformes et présentant un risque avéré de pollution de l'environnement ou un danger pour la santé des personnes.
- Les habitations dépourvues d'installation.

Plusieurs programmes de subventions ont été animés par le SPANC de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès afin de faire bénéficier les propriétaires éligibles, des aides de l'Agence de l'Eau.

- **Programme 2006** : 42 propriétaires ont bénéficié des aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50% du montant des travaux, plafonnées à 3562,50€
- **Programme 2010-2013** : 23 propriétaires ont bénéficié des aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 2600€ par installation.
- **Programme 2014-2015** : 36 propriétaires ont remis en conformité leur système avec les aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 3000€ par installation.
- **Programme 2016** : 12 propriétaires ont remis en conformité leur système avec les aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 3000€ pour 11 installations et 2785,77€ pour 1 installation.
- **Programme 2017** : 5 propriétaires ont remis en conformité leur système avec les aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 3300€ par installation.
- **Programme 2018** : 5 propriétaires ont remis en conformité leur système avec les aides de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 3300€ par installation.
- **2019** : Arrêt des subventions.

Programmes	Nombre de bénéficiaires	Nombre de forfaits de subventions reversés	Total des aides allouées
2006	42	42	126 865,00
2010-2013	23	25	65 000,00
2014-2015	36	40	120 000,00
2016	12	15	44 785,77
2017	5	5	16 500,00
2018	5	5	16 500,00
TOTAL	123	132	389 650,77 €

